Date de création : 01/03/2006 Date de révision 2 : 07/12/2007

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Etiquetage Hygiène et Sécurité Renferme : symbole(s) : phrases de risques : conseils de prudence :			curité	□ concerné □ non concerné	
Raiso Adres	on sociale : se :	Z-I Rue E	RMA douard Bouthier ENEUVE/YONNE		
	hone: 03.86 opie: 03.86				
1.	Identifica	ation du p	oroduit		
1.1	Désignation	commerciale	: RAPID'DEGRAISSE	E	Code : DCXPE
1.2 Nettoy	Types d'utilis yage manuel	\ '	olus de détail, se repor lavables	ter à la notice tec	chnique) :
1.3	Fournisseur	: 🗆	Fabricant (coordonne Importateur Vendeur :	ées ci-dessus)	
Cette	fiche a été ré	digée par Mr	me Béatrice Parigot : b	eatrice.parigot@	elcopharma.com
Servic	e à contacter :	Le laboratoire	9		
	Numéros de téléphone d'appel d'urgence : Laboratoire : 03.86.87.63.70 Centre antipoison de Nancy : 03.83.32.36.36				
2.	Identifica	ation des	dangers		
Une p	rojection acci	dentelle dan	s l'œil peut provoquer	une irritation.	
3.	Composi	ition/info	rmations sur les	composant	:s
-Prépa	aration à usaç	ge uniqueme	nt professionnel		
2-amin 2-butox	kyéthanol (N°CA	S 141-43-5 ; N° S 111-76-2 ; N°	ger : EINECS 205-483-3 ; symbo EINECS 203-905-0 ; symbo 21-5 ; N°EINECS : non clas	ole Xn; R20/21/22, F	R36/38) : 1%≤c<5%.

N.B : Les renseignements entre parenthèses correspondent aux indications du ou des danger(s) du constituant à l'état pur.

Désignation commerciale: **RAPID'DEGRAISSE**Date de création : 01/03/2006

Date de révision 2 : 07/12/2007

4. Premiers secours

En cas d'exposition par inhalation :

En cas de projections ou de contact avec les yeux : rinçage abondant à l'eau (15 minutes en maintenant les paupières écartées) puis lavage avec une solution isotonique stérile de sérum physiologique (0,9%).

En cas de projections ou de contact avec la peau : retirer les vêtements souillés et laver immédiatement la peau à grande eau pendant 10 à 15 minutes. Les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage.

En cas d'ingestion : en cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire boire, ne pas faire vomir ; Faire transférer immédiatement en milieu hospitalier par ambulance médicalisée. Montrer l'étiquette au médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie _____

Produit en solution aqueuse ne présentant pas un caractère inflammable.

En cas d'incendie survenant à proximité du produit :

- > Refroidir les récipients exposés au feu.
- Moyen d'extinction approprié : poudre extinctive, mousse, dioxyde de carbone ou eau pulvérisée
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : sans objet
- Risques particuliers : dégagement de fumée contenant de l'oxyde d'azote, du monoxyde et dioxyde de carbone.
- > Equipement spécial pour les intervenants : appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle _

Précautions individuelles : port des EPI (Equipements de Protection Individuelle) indiqués en paragraphe 8.

En cas de dispersion importante du produit :

- > Précautions pour la protection de l'environnement : empêcher toute contamination du sol et de l'eau, tout écoulement dans les égoûts, caniveaux, rivières.
- Méthodes de nettoyage : contenir et récupérer les déversements; les absorber avec une terre de diatomée; récupérer les déchets dans des fûts en matière plastique spécifiques et parfaitement identifiés ; les remettre à un récupérateur agrée chargé de leur élimination selon la législation en vigueur.

7. Manipulation et stockage _____

7.1 Manipulation:

- Mesures techniques : sans objet
- Exigences spécifiques : prévoir poste d'eau et/ou douche de sécurité et/ou fontaine oculaire à proximité des postes de travail. Port des équipements de protection individuelle. Ne pas mélanger à d'autres produits. Refermer les emballages après utilisation. Reproduire l'étiquetage si transvasement dans un autre contenant.

7.2 Stockage:

- Mesures techniques : le sol du dépôt sera imperméable et disposé de façon à retenir tout déversement accidentel de produit afin d'empêcher qu'il se répande au dehors.
 - Conditions de stockage : température entre 5°C et 30°C.
 - Matières incompatibles : aucune connue.
 - Matériau recommandé pour l'emballage : polyéthylène.
- 7.3 Utilisation(s) particulière(s) : sans objet.

Désignation commerciale: RAPID'DEGRAISSE

Date de création : 01/03/2006 Date de révision 2 : 07/12/2007

Contrôle de l'exposition/protection individuelle 8.

- Valeurs limites d'exposition : sans objet 8.1
- Contrôles de l'exposition : 8.2
- 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle :
- Mesure(s) de protection collective : sans objet
- Mesure(s) de protection individuelle :
- 8.2.1.1- Protection respiratoire: sans objet
- 8.2.1.2- Protection des mains : gants de ménage (gants en latex naturel flockés coton)
- 8.2.1.3- Protection des yeux : sans objet
- 8.2.1.4- Protection corporelle: sans objet
- 8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :sans objet

Propriétés physiques et chimiques 9.

- Informations générales : 9.1
 - * Aspect:

- État physique : liquide

- Couleur : jaune * Odeur: agrume

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH à l'état pur : $11,2 \pm 0,2$

Point/intervalle d'ébullition : non mesuré

Point d'éclair : non applicable Inflammabilité : ininflammable Danger d'explosion : néant Propriétés comburantes : néant Pression de vapeur : non mesurée

Densité: 1,000 ± 0,005

Solubilité:

- Hydrosolubilité : oui - Liposolubilité : non

Coefficient de partage : n-octanol/eau : non mesuré

Viscosité : non mesurée

Densité de vapeur : non mesurée Taux d'évaporation : non mesuré

9.3 Autres données : aucune

10. Stabilité et réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation décrites dans le paragraphe 7.

- 10.1 Conditions à éviter : sans objet.
- 10.2 Matières à éviter : sans objet.
- 10.3 Produits de décomposition dangereux : sans objet

Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

En cas d'ingestion : aucune donnée

En cas de contact avec la peau : aucune donnée En cas de contact avec les yeux : aucune donnée

En cas d'inhalation : aucune donnée

Désignation commerciale: RAPID'DEGRAISSE

Date de création : 01/03/2006 Date de révision 2 : 07/12/2007

12 .	Informations	écologiques	

Aucune donnée écologique mesurée par des essais sur la préparation elle-même n'est disponible.

- 12.1 Ecotoxicité : cette préparation est non classée en application de la méthode conventionnelle d'évaluation des dangers pour l'environnement.
- 12.2 Mobilité : le produit est soluble dans l'eau.
- 12.3 Persistance et dégradabilité : les agents tensio actifs contenus dans cette préparation sont facilement biodégradables selon les critères de biodégradabilité définis dans le règlement CE N°648/2004.
- 12.4 Potentiel de bioccumulation : pas de possibilité de bioaccumulation car ce produit est hydrophile.
- 12.5 Effets nocifs divers : sans objet

13. Considérations relatives à l'élimination_____

* EXCÉDENTS OU DÉCHETS :

Ne pas rejeter à l'égoût ou dans le milieu naturel.

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés(dénominationdu déchet :détergents, rubrique :20 01 30)

* EMBALLAGES VIDES:

Se conformer aux dispositions communautaires, nationales ou locales en vigueur : lois, décrets et arrêtés (dénomination du déchet :emballages en matière plastique, rubrique : 15 01 02)

14. Informations relatives au transport

□ Non concerné □ Concerné

	ADR/RID Routier/ferroviaire	I.M.D.G Maritime	OACI Aérien
N° ONU,UN/ID			
Désignation officielle			
Classe			
Groupe d'emballage			
Etiquette			
N° de code danger			
catégorie			

ADR	quantités limitées	
IMDG	quantités limitées	
	arrimage et séparation	

IATA	Instructions d'emballage	Quantité maximale par colis
Avion passager et cargo	Qté limitée :	
Avion cargo		

Désignation commerciale: **RAPID'DEGRAISSE**Date de création : 01/03/2006

Date de révision 2 : 07/12/2007

15. Informations réglementaires_____

☐ préparation classée

Selon la Directive 2004/73/CE (29ème Adaptation de la Directive 67/548/CEE) concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses et la Directive 1999/45/CE concernant la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses (y compris 2001/60/CE et 2006/8/CE).

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche sont destinées à décrire le produit uniquement en termes d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement aux fins de le manipuler et de l'utiliser en toute sécurité.

Cette fiche complète la fiche technique mais ne la remplace pas.

Les renseignements communiqués reposent sur l'état de nos connaissances à la date du 07/12/2007 et font référence au produit en l'état de livraison. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

Information complémentaire : le produit renferme des fragances potentiellement allergisantes (règlement CE N°648/2004) : d-limonène CAS 5989-27-5, linalool CAS 78-70-6 et d'autres de concentration inférieure à 0,01%

Paragraphes modifiés :1, 2, 3, 11, 12,13 et 15

Texte des phrases R du paragraphe 3:

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 : Nocif en cas d'ingestion. R34 : Provoque des brûlures.

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau. R41 : Risque de lésions oculaires graves.